



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mars 2026
N°498

Face à la crise énergétique, le Gouvernement engage un plan de soutien immédiat en faveur de l'activité économique

Dans un contexte international marqué par de fortes tensions, les prix des énergies fossiles, des produits raffinés et des intrants agricoles ont connu des hausses significatives. Face à cette situation, le **Gouvernement met en place un plan de soutien immédiat à l'activité des secteurs économiques les plus touchés pour un coût total estimé à près de 70 millions d'euros sur le mois d'avril 2026.**

Objectifs clairs : préserver et accompagner immédiatement les secteurs directement impactés par les hausses des prix de l'énergie, assurer le bon fonctionnement de notre économie et agir à long terme pour réduire nos dépendances aux hydrocarbures importés.

Ces mesures ciblées sectoriellement et limitées dans le temps au mois d'avril 2026 seront directement **complétées par la présentation la semaine prochaine d'un grand plan d'électrification des usages.** Suite logique de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie présentée le 13 février dernier, ce plan d'électrification **visé à désensibiliser la France aux impacts des crises énergétiques** dues aux énergies fossiles en **décarbonant définitivement les transports, le logement, l'agriculture, la pêche ainsi que l'industrie.**

1. Le plan de soutien immédiat à l'activité économique : une réponse concrète et rapide

Le Gouvernement cible **les secteurs économiques directement mis en danger par la hausse des prix de l'énergie** mais essentiels pour notre souveraineté alimentaire ou le bon fonctionnement de l'économie française. Les mesures présentées **seront limitées au mois d'avril 2026** afin de garantir un soutien calibré et responsable pour les finances publiques. Elles arrivent en complément des mesures déjà annoncées précédemment par le Gouvernement.

- **Les TPE/PME du transport routier confrontées à des difficultés économiques majeures bénéficieront d'une aide forfaitaire exceptionnelle pour un coût total estimé de 50 millions d'euros :**
- Cette mesure cible les TPE/PME du transport public routier de marchandises et du transport public routier de voyageurs, **justifiant de difficultés de trésorerie majeures liées à la crise.**
 - **Cette aide exceptionnelle est estimée à 50 millions d'euros et est limitée au mois d'avril 2026.** Elle est équivalente à une aide forfaitaire de 20 c€/L pour les entreprises concernées. Un dispositif de guichet dédié sera mis en place. La date d'ouverture et les modalités seront précisées ultérieurement.
 - Dans une perspective de moyen et long terme, **le Gouvernement amplifiera la trajectoire d'électrification en cours du parc de véhicules particuliers et professionnels** pour réduire la dépendance du secteur aux énergies importées.
- **La pêche française sera soutenue via une mesure portant sur le prix du carburant pour un coût total estimé de 5 millions d'euros.**
- Cette mesure de soutien, d'un montant **équivalent à 20 c€/L (à la hauteur des aides bénéficiant aux flottes européennes concurrentes)**, prendra la forme d'un remboursement sur les factures de carburant des navires de pêche, alors que l'énergie représente jusqu'à 35% du prix de revient du secteur et que **le gazole destiné à la pêche est aujourd'hui exempt de taxe.**
 - **Limitée au mois d'avril 2026**, elle vise à permettre aux navires de sortir en mer afin **d'assurer la pérennité de la filière de la pêche française dans son ensemble (pêcheurs, mareyeurs...)** et **de garantir aux consommateurs l'accès à un pêche durable et de qualité**, emblème de nos terroirs et de nos territoires.
 - Dès le conseil des ministres européens de l'agriculture et de la pêche de lundi 30 mars, la ministre informera la Commission européenne de sa volonté de mettre en place un dispositif d'aide directe à destination des pêcheurs et de la nécessité de valider ce dispositif au plus vite.
 - En parallèle, elle demandera d'engager sans délai une révision du cadre juridique européen pour permettre **d'accompagner la filière dans la décarbonation de la flotte de pêche française**, dont l'âge moyen est aujourd'hui de plus de 30 ans, afin de se prémunir contre de futures crises.
- **Les agriculteurs verront le GNR agricole totalement exonéré de droit d'accise sur le mois d'avril 2026 pour un coût total estimé à 14 millions d'euros.**
- Cette mesure exceptionnelle vise à apporter un **soutien immédiat et ciblé** aux exploitations confrontées à la hausse brutale des coûts de l'énergie.
 - **Cette aide sera complétée par une demande de suspension immédiate du MACF (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) sur les engrais** lors du conseil des ministres européens de l'agriculture et de la pêche de lundi 30 mars, ou à défaut une demande de compensation afin de neutraliser le coût du dispositif sur les engrais. Le but est d'éviter toute distorsion de concurrence et protéger la compétitivité des filières françaises.

Ces mesures sectorielles seront financées par des annulations de crédits de même montant sur les budgets des ministères concernés. Elles s'appliquent tant dans l'Hexagone que dans les départements et régions d'Outre-mer.

2. Des mesures de soutien centrées sur la trésorerie des entreprises des filières les plus touchées

Ce plan de soutien immédiat en faveur de l'activité économique s'appuie également sur des mesures en faveur de la trésorerie de tous les acteurs des secteurs directement touchés (agriculture, pêche et transports) :

- **Report de cotisations sociales** sans frais ni majoration ;
- **Étalement des échéances fiscales** sans frais ni majoration ;
- **Prêts « Boost carburants » opéré par Bpifrance** : dédié exclusivement aux TPE, il offre des financements de court terme (1 à 3 ans) jusqu'à 50 000 €.

3. Des mesures de solidarité inter-filières souhaitées et accompagnées par le Gouvernement

De manière complémentaire, le Gouvernement organise la solidarité inter-filières et l'accompagnement des entreprises à trois niveaux :

- **Solidarité entre donneurs d'ordre et fournisseurs** avec une vigilance accrue sur les délais de paiement pour éviter que les plus petites structures n'absorbent l'essentiel du choc. **Le Médiateur des entreprises est mobilisé** pour faciliter le dialogue et résoudre les différends (retards de paiement, ruptures de relations commerciales). Le Gouvernement est en lien quotidien avec l'ensemble des filières impactées et le restera durant toute la durée de la crise.
- **Engagement du secteur bancaire à proposer des mesures d'accompagnement et de souplesse**, dans le cadre des contrats de crédit, en soutien de leurs entreprises clientes qui sont touchées par les conséquences de la hausse des prix des carburants.
- **Mobilisation des conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (CDED)**, pour les PME et les artisans, et **des conseillers en Restructuration et Prévention des difficultés des entreprises (CRP)**, pour les entreprises industrielles de plus de 50 salariés. Ils apportent un appui opérationnel en lien étroit avec les dirigeants et facilitent la mise en œuvre de solutions face aux difficultés de trésorerie des entreprises.

4. **Poursuite de l'engagement transversal du Gouvernement en appui des secteurs et des filières concernées**

À la différence de la crise liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 qui était une crise d'accès à l'énergie, **la France fait face à une crise de volatilité des prix** liée au blocage du détroit d'Ormuz et à des arrêts de production dans certaines installations énergétiques des pays du

Golfe. Cette combinaison de perturbations impacte durablement les cours mondiaux des énergies fossiles et des produits raffinés.

Le **Gouvernement poursuit son engagement pour limiter l'impact des hausses des prix** à plusieurs niveaux, tant pour les acteurs économiques que pour les particuliers :

- **Mobilisation des stocks stratégiques** au niveau mondial pour limiter la volatilité des prix
- Augmentation **des capacités de raffinage** sur le territoire national
- **Coordination avec les distributeurs de carburant, à la suite de leur engagement**, pour répercuter au plus tôt les baisses de coûts et **poursuite des vérifications en stations-services** pour garantir la transparence et la lisibilité des prix pour le consommateur
- **Protection des intérêts français dans la zone**, via la mobilisation de nos forces militaires sur place dans le respect des accords de défense qui nous lient avec nos partenaires dans la région.